

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 janvier 2012

N° 29

Date de la convocation :
11/01/ 2012

Nombre de Conseillers :
13

Présents :
12

Votants :
13

Le **dix-neuf janvier deux mil douze** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, ANGOULVENT, CABANILLAS, QUINET.

Messieurs : MURET, LECOQ, CHABRILLAT, COCHIN, MASSY,
MAZUBERT, SECQ

Etait absent excusé :

Madame BENOIT qui a donné pouvoir à Monsieur LANGLOIS

Monsieur MASSY a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2011.

1) Dépenses d'investissement - crédits budgétaires

Le code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du 1/4 du montant des investissements réalisés l'année précédente.

A savoir :

- Chapitre 20 : 1 850 €
- Chapitre 21 : 27 000 €
- Chapitre 23 : 1 120 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des investissements réalisés durant l'année 2011.

2) Bureau pour les Elections présidentielles

Les Bureaux pour les Elections présidentielles sont :

Membres Titulaires du Bureau pour les deux tours :

Président : Jean-Claude LANGLOIS, Maire

Assesseurs : Mrs LECOQ, MASSY

Secrétaire : Mme PIOT

Premier tour, le 22 avril 2012

8 h – 11 h LANGLOIS, SECQ, MASSY

11 h – 14 h PIOT, ANGOULVENT, MAZUBERT

14 h – 17 h QUINET, BENOIT, CHABRILLAT

17 h – 20 h LECOQ, MURET, COCHIN

Deuxième tour, le 6 mai 2012

8 h – 11 h LANGLOIS, BENOIT, CABANILLAS
11 h – 14 h QUINET, MAZUBERT, SECQ
14 h – 17 h PIOT, LECOQ, MURET
17 h – 20 h CHABRILLAT, ANGOULVENT, MASSY

Pour les Élections législatives le bureau sera désigné lors d'un prochain Conseil municipal.

3) Cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait voté le 7 décembre 2010 une charte de savoir vivre et de respect mutuel jointe au règlement de la cantine scolaire qu'il convient de modifier comme suit :

<u>CHARTRE DU SAVOIR VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL</u> <u>CANTINE SCOLAIRE DE JUMEAUVILLE</u>

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine, quelques consignes faciles à appliquer par chacun.

- **Pendant le trajet (aller et retour) :**

Je me mets en rang 2 par 2 en donnant la main quand on me le demande.

Un grand donne la main à un petit (le petit du côté du mur).

Je ne chahute pas durant le trajet.

Je ne descends pas du trottoir (sauf pour traverser la rue).

Je marche au rythme des petits.

J'écoute ce que le personnel communal me dit.

- **Avant le repas :**

Je vais aux toilettes et je me lave les mains **à l'école**.

Je m'installe à la place qui me revient (2 grands de CM se mettent avec 2 CP/CE1 et des maternelles) et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher à la nourriture.

Je ne cours pas pour aller m'asseoir.

- **Pendant le repas :**

Je me tiens bien à table (assis correctement avec mes mains sur la table).

Je ne joue pas avec la nourriture et les couverts.

Je ne crie pas.

Je ne me lève pas sans raison.

Je sors de table en silence, sans courir, après autorisation du personnel.

Je goûte à tout sauf si je suis allergique.

Je débarrasse à la fin du repas.

Je montre l'exemple et j'aide les plus petits.

- **Après le repas :**

J'aide les plus petits à mettre leurs blousons.

Je respecte les consignes de sécurité données par le personnel communal.

Je me mets en rang (1 grand avec 1 petit) quand on me le demande.

- **En permanence :**

Je respecte le personnel communal et mes camarades.

J'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les deux modifications apportées sur la charte du savoir vivre et du respect mutuel.

4) Logement communal 101 Grande Rue

Suite au décès de M Didier AVRIL, la maison du 101 Grande Rue est vacante. Avant de relouer cette maison, Monsieur SECQ signale qu'il faudrait acheter et poser un radiateur dans la salle de bain et d'isoler les combles.

Après débat concernant la mise en location, il a été décidé

- D'apposer une affiche « à louer » au devant de la maison jusqu'au 15 février 2012
- De faire un bail notarié
- De fixer le loyer à 600 € hors charges
- De la louer non meublée

En outre, il est demandé aux personnes qui ont prêté des meubles à Monsieur AVRIL de venir les reprendre avant le 15 février 2012.

5) Bail IC2I

Monsieur le Maire a rencontré le notaire le 10 janvier dernier, un projet a été reçu en Mairie dont Monsieur le Maire fait lecture. Le bail sera certainement signé au 1^{er} avril 2012. Il conviendrait de mettre un nouveau compteur d'eau dans le local pompier, et de modifier l'alimentation électrique pour le tennis. Le bailleur supportera les frais notariés.

Questions diverses

Employée communale : Mme BERAUD Sophie a été recrutée depuis le 3 janvier 2012 en contrat aidé afin d'assister la secrétaire de mairie. De plus, elle a remplacé l'ATSEM partie passer un concours.

Entreprise Bellec : Le Conseil souhaite que la pose de la climatisation de la salle se fasse pendant les vacances d'hiver.

Un panneau «interdit aux camions de plus de 18 T» devra être posé dans la rue d'Hargeville. et une concertation avec les maires d'Hargeville et Goupillières pour harmoniser les restrictions de circulation aux poids lourds sera organisée.

CAMY

Les premières commissions de la CAMY ont démarré : les finances, l'habitat, la politique de la ville, les sports, la culture, le développement durable.

Des retours sur les travaux des différentes commissions seront faits auprès des Conseillers.

Il y a eu un séminaire à la base de Moisson le 9 janvier qui avait pour but de préparer le débat d'orientation.

L'école de Jumeauville pourra-t-elle bénéficier des installations nautiques de la CAMY ?

Pourra-t-elle aussi profiter de la gratuité des transports scolaires ?

SIVOM d'Arnouville les Mantes

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration, le recensement de toutes les sources privées est demandé.

Des soucis concernant internet Orange sont apparus dans certains quartiers (coupures, manque de débit.....). Des courriers seront envoyés pour demander des explications ainsi que des actions de restauration et de modernisation.

La télé-assistance ne donne pas entière satisfaction à cause du non-respect des consignes et des délais d'installation par les techniciens chargés de la mettre en œuvre.

Des devis seront demandés pour refaire le balisage au sol de la voirie.

Il est souhaité le retour d'un boulanger ambulancier.

Prochaine réunion du CCAS le vendredi 27 janvier 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

Le Maire,